



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2022

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Question de M. Lluís Peralta Zaragoza

« Félicitations pour vos critères ESG de rémunération des dirigeants, et pour les détails fournis. Prévoyez-vous d'inclure des critères supplémentaires tels que l'utilisation de l'eau ou la contribution à la prospérité des communautés locales ? »

Réponse :

Pour l'année 2022, Accor a dédié 15% de la rémunération variable de sa direction aux enjeux ESG correspondant aux priorités phares de l'année en matière de développement durable.

Ces critères seront certainement amenés à évoluer au gré des priorités que le Groupe aura fixées et des enjeux majeurs qu'il aura à relever dans les années à venir.